

## 2.4 Faune

Les espèces à valeur patrimoniale forte ou moyenne potentiellement présente sur le tracé du sentier sont listées ci-dessous : (source : Document unique de gestion RNR/Site Natura 2000 / 2022-2031 et export de la base de données naturalistes de l'ONF) :

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection Nationale (N) ou Régionale (R)	Liste rouge France	Liste rouge Rhône-Alpes	Autres statuts à signaler	Éléments d'écologie/de répartition
Lépidoptère	<i>Colias pa-laeno</i>	Solitaire	N	LC	LC	ZRA, PNA en cours	Milieus de la RNR très favorables, similitude avec les milieux utilisés par les populations du Jura
Amphibien	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	N (Art.5 et 6)	LC	NT	CB, DH5, ZRA	Moyennement fréquente sur le site.
	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	N (Art.3)	LC	LC	ZRA	Assez rarement observé, en limite altitudinale.
	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	N (Art.3)	LC	LC	ZRA	Espèce la plus répandue sur le site (effectifs, répartition)
	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée					
Reptile	<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	N (Art. 3)	LC	NT	ZRA, CB	Espèce adaptée aux tourbières du subalpin sous sa forme ovovivipare. Population importante et bien répartie sur le site, reproduction avérée, grande variabilité de coloration.
	<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	N (Art. 2)	LC	LC	CB	Espèce ubiquiste mais peu observée en montagne. Reproduction avérée sur le site. Habitats de marais tourbeux, prairies humides à sphaignes et landes. En limite latitudinale d'après les données régionales actuelles
	<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	N (Art. 4)	LC	LC	CB	Espèce commune, mais présence notable de sa forme alpine ou <i>atra</i> (couleur noire charbonneuse), probablement due à l'altitude et à des facteurs climatiques. Une seule observation d'un individu adulte au lac des Saisies.
Oiseaux	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	N	VU	LC	CB	Forêt
	<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	N	VU	LC	CB	Forêt
	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	N	NT	LC	CB	Forêt
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	N	LC	LC	ZRA, CB, Annexe 1 N2000	Forêt
	<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	N	LC	LC	CB	Forêt

Chiroptères	<i>Myotis oxygnatus</i>	Petit murin	N	NT	EN	DH 2-4, PNA, CB	
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	N	LC	LC	DH2-4, ZRA, CB	
	<i>Plecotus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard	N	VU	NT	DH 4, PNA, CB	Rare, inféodée aux écosystèmes montagnards
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	N	NT	NT	DH4, PNA, ZRA, CB	
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	N	NT	NT	DH 4, PNA, ZRA, CB	Espèce fréquemment contactée sur le site
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échan-crées	N	LC	NT	DH 2-4, ZRA, CB	
	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	N	LC	NT	DH 2-4, ZRA, CB	
	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	N	NT	LC	DH 4, PNA, ZRA, CB	
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	N	NT	LC	DH 4, PNA, ZRA, CB	Espèce fréquemment contactée sur le site
	<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore	N	DD	DD	DH 4, ZRA, CB	Rare, inféodée aux écosystèmes montagnards

Lors des prospections réalisées en juin 2023 par I. Drillat, membre du réseau environnement et herpétofaune de l'ONF, aucun amphibien, reptile, oiseau ou mammifère n'a été observé. Par ailleurs il n'a pas été réalisé d'inventaire des insectes ou chiroptères présents sur site pour compléter les données du plan de gestion.

## 2.5 Paysage

Le paysage traversé par les portions de sentier en création est un paysage principalement fermé ou semi-fermé, forestier et de lande, en situation plane ou très peu pentue. Il n'est pas ou peu visible depuis des points de vue lointains.

## 2.6 Usages

Le lac des Saisies est utilisé en période estivale et automnale pour des activités de randonnée/promenade pédestres, cueillette, visites à but naturaliste/scientifique, chasse.

Le règlement de la RNR encadre ces usages.

## 3 Analyse des incidences du projet

### 3.1 Incidence sur le milieu physique

Une surface de 109 m<sup>2</sup> sera terrassée manuellement pour créer l'assiette de sentier. Il n'y aura pas d'apport de matériaux ou d'imperméabilisation de l'assiette du sentier. Du fait de la topographie plane du site, ce terrassement n'aura pas d'effet de ravinement. Une zone d'écoulement temporaire d'eau est présente sur le tracé du sentier – un dispositif de franchissement adapté de type caillebotis sera mis en place pour ne pas dégrader cette zone plus sensible au piétinement.

### 3.2 Incidence sur la flore et les habitats naturels

#### Incidences en phase chantier

Il n'y a pas d'espèce végétale protégée dans l'emprise des travaux.

79% du linéaire du sentier traverse l'habitat « pessières subalpines à sphaignes ». Classé habitat d'intérêt communautaire, il est largement représenté au sein de la RNR et constitue un habitat climacique dont l'état de conservation est bon.

21% du linéaire du sentier traverse l'habitat « Landes à Rhododendron ». Cet habitat est fréquent au sein de la RNR où il occupe les trouées et lisières forestières en situation mésohygrophile. Son état de conservation est bon.

En phase chantier, 3 types d'incidence peuvent être identifiées :

- Le terrassement de 109 m<sup>2</sup> pour la création de l'assiette du sentier. Le belvédère étant quant à lui surélevé sur des pieux, sa mise en place ne nécessitera pas de terrassement.
- Le piétinement ou écrasement des espèces végétales sensibles situées à proximité du tracé lors de la création du sentier et la mise en place du belvédère et des panneaux.
- L'introduction accidentelle d'espèces invasives.

#### Incidences sur la durée de vie du sentier

Après travaux, le projet n'aura pas d'impact direct sur la zone humide ou son bassin d'alimentation. En canalisant le flux de promeneur, le projet permettra de limiter l'impact de la fréquentation sur le reste du site et en particulier les habitats humides type tourbières hautes, bas-marais et herbiers aquatiques.

### 3.3 Incidences sur la faune

#### Incidences en phase chantier

En phase chantier les incidences peuvent consister :

- Au dérangement des espèces du fait de la présence d'engins motorisés et d'ouvriers (pour l'avifaune, la période de nidification est d'emblée exclue des périodes d'intervention possibles et aucun arbre n'est coupé).
- A la destruction de plante hôte pour notamment certaines espèces de papillons (sensibilité des pontes de Solitaire sur les buissons d'airelles et myrtilles à partir de septembre).

#### Incidences sur la durée de vie du sentier

Après travaux, les incidences négatives en termes de dérangement de la faune du fait de la création de linéaire sont minimales :

- le passage de promeneur pourrait constituer un dérangement pour la faune. Toutefois la création de linéaire a lieu dans la zone autorisée pour la cueillette et donc dans une zone déjà parcourue par le public ;
- la canalisation et la meilleure maîtrise du flux de visiteurs sur le site permettra d'atteindre un meilleur niveau de quiétude global.

### 3.4 Incidences sur les paysages

Les incidences paysagères éventuelles ne concernent que le paysage en vision « interne », c'est-à-dire perçu depuis une très faible distance, par l'utilisateur même du sentier. En effet, le projet n'implique aucune modification du paysage visible à distance (emprises très faibles, pentes très faibles, pas de défrichement...).

#### Incidences en phase chantier

Une incidence paysagère temporaire sera présente lors des travaux : montage du belvédère, stockage des outils et des rémanents de débroussaillage. Cependant, l'accès à la zone de travaux sera fermé pendant la durée de l'intervention, la gêne occasionnée pour usagers du site sera donc minimale.

#### Incidences sur la durée de vie du sentier

Incidences liées à la largeur d'emprise : cette incidence est très faible, l'emprise de la plate-forme du sentier étant de 80 cm. Le sentier est situé dans une végétation ligneuse basse qui masque très rapidement le sentier à la vue.

Incidences liées aux équipements installés sur site : l'apport de nouveaux équipements (belvédère, passerelle, pupitres de lecture) peut apporter une légère modification de paysage de proximité. Cependant, le cahier des clauses techniques du projet imposera la meilleure intégration paysagère possible de ces équipements (taille, couleurs, nature des matériaux utilisés...). Inversement, l'effacement des sentes utilisées actuellement par les visiteurs non redonnera une qualité plus sauvage, à terme, aux pourtours du lac.

### 3.5 Incidences sur les usages : fréquentation

Une incidence éventuelle sur les usages pourrait être observée en termes de fréquentation estivale. Un sentier neuf est attractif, il est possible que la fréquentation en saison touristique connaisse une augmentation. Il est très difficile de prédire si elle aura lieu et dans quelles proportions. Cette éventuelle incidence pourrait cependant être tempérée par le niveau de canalisation supérieure du public induite par le projet, sa concentration hors des zones sensibles et sa surveillance ainsi facilitée.

Le sentier sera équipé d'éco-compteurs pour permettre un suivi précis des passages de piétons dans les années suivant sa création. Ce suivi sera intégré à l'action globale SE.18 du document de gestion visant à suivre, entre autres, la fréquentation et ses impacts sur le milieu.

### 3.6 Synthèse des enjeux et des incidences potentielles du projet

Les enjeux et incidences potentielles du projet *avant mise en œuvre de mesures de réduction d'incidences* peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous.

Champ général	Champ spécifique	Niveau d'enjeu	Incidences <b>potentielles</b> du projet en phase chantier <b>avant mesures de réduction d'incidences</b>	Observations
Milieu physique	Cours d'eau et zones humides	Fort	Moyennes	Projet non soumis à autorisation loi sur l'eau
Habitats naturels et flore	Landes	Faible	Faibles	
	Pessières	Faible	Faibles	
Faune	Lépidoptères	Fort	Moyennes	
	Amphibiens	Faible	Faibles	
	Reptiles	Faible	Faibles	
	Oiseaux	Moyen	Faibles	
	Chiroptères	Moyen	Faibles	
Paysages	-	Faible	Moyennes	
Usages	-	Moyen	Moyennes	Travail de concertation réalisé en amont du projet

## 4 Mesures d'intégration environnementale

Ces mesures proposent de répondre aux préoccupations mises en lumière dans le précédent tableau, en particulier en cas d'incidence potentielle moyenne ou forte.

### 4.1 Mesures d'évitement

Le tracé choisi est un aller/ retour sur une courte distance, installé dans les parties sèches situées au sud/ sud-est du lac. Ce tracé a été préféré à un tour du lac ou à la mise en place d'un sentier balisé dans des secteurs proches des habitats les plus sensibles du lac. Cette proposition de tracé permet donc un évitement d'impacts à plusieurs titres détaillés ci-dessous :

#### Evitement d'incidences en phase chantier

Sur les habitats : le tracé a été défini pour être le plus court possible et pour passer essentiellement en zone forestière. Les habitats humides sont complètement évités. La création du sentier n'implique aucun acte de défrichage et donc une absence d'atteinte à l'état boisé.

#### Evitement d'incidences sur la durée de vie du sentier

Le nouveau tracé canaliserait le public sur un linéaire restreint, plus facile à surveiller. Il permettrait d'éviter la circulation de personnes au cœur de la zone humide et l'effacement progressif des sentes aujourd'hui utilisées par le public permettrait de réduire le dérangement autour du site.

### 4.2 Mesures de réduction d'incidences permettant de limiter les impacts du projet

#### Réduction d'incidences en phase chantier

Des clauses environnementales très strictes seront imposées au titulaire du marché de travaux afin de limiter l'incidence des interventions. Elles concernent :

- La période de réalisation des travaux : hors période de nidification de l'avifaune et avant septembre pour ne pas détruire les pontes de solitaire sur les myrtilles présentes dans ou à proximité de l'emprise des travaux. Les travaux seront donc réalisés en juillet et août 2024.
- Le mode opératoire utilisé pour réaliser les travaux : la création de l'assiette du sentier se fera manuellement, des outils électriques seront utilisés pour le montage du belvédère. L'utilisation d'engins thermiques sera limitée autant que possible.
- Le piquetage d'une emprise de travaux et la mise en place d'un plan de circulation afin de limiter la zone soumise à la circulation des engins et du personnel,
- L'obligation pour le prestataire de mettre en place toutes les mesures de contrôle des risques de pollution nécessaires (lubrifiants biodégradables, bacs de décantation pour eaux de nettoyage et de ruissellement, zones de stockage, distribution et livraison d'hydrocarbures sur plates-formes matérialisées et isolées du sol avec bac récupérateur étanche, ramassage des déchets, aucun apport de matériaux dans les cours d'eau et zones humides)
- L'interdiction de réaliser des feux ou de stocker les rémanents dans la zone humide.
- Le nettoyage des engins avant l'arrivée sur site afin de ne pas apporter de graines de plantes envahissantes ni de spores de champignons qui pourraient contaminer les amphibiens.
- La mise en place d'un suivi environnemental de chantier avec contrôles réguliers durant toute la durée des travaux afin de vérifier la bonne application des mesures. Il sera précédé d'une visite conjointe entre co-gestionnaires et prestataire avant travaux pour acter la mise en place et la bonne compréhension de toutes mesures temporaires de réduction d'impact (mises en défens, plans de circulation, panneautage, etc.)

## Réduction d'incidences sur la durée de vie du sentier :

L'aménagement d'un sentier pédagogique et du belvédère s'accompagne de trois actions complémentaires pour canaliser le public:

- La fermeture des sentes sauvages actuellement utilisées par les visiteurs par des dispositifs de type filet, barrière mobile ou chablis.
- L'interdiction de la cueillette sur le site par arrêté de la commune. Actuellement, le règlement de la réserve autorise la circulation sur le site du lac des Saisies pour la cueillette entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 novembre. Cet arrêté est un point crucial du projet de canalisation car il permettra d'interdire toute fréquentation du milieu en dehors du sentier balisé.
- L'augmentation de la surveillance du site par les équipes de la réserve qui permettra de faire respecter la réglementation propre au site et de s'assurer du bon état des dispositifs de blocage des sentes sauvages, notamment des filets.

Le projet de canalisation du public sur le lac des Saisies permettra donc de diminuer les impacts liés à une fréquentation diffuse sur l'ensemble du site. Sur la durée de vie des équipements, ce projet aura un effet positif sur l'état de conservation des habitats du site ainsi que sur la quiétude pour la faune.

## 5 Conclusion sur les incidences du projet

Le projet de canalisation et sensibilisation du public au lac des Saisies comporte des incidences potentielles sur le milieu naturel. L'évitement d'incidences pensé en amont permet déjà de réduire grandement les risques vis-à-vis du milieu physique, des habitats naturels et de la flore, de la faune, des paysages et des usages.

Avec la mise en œuvre des mesures de réduction des incidences détaillées ci-dessus, les incidences potentielles peuvent être ramenées à un niveau très faible à nul sur l'ensemble des champs.

Champ général	Champ spécifique	Niveau d'enjeu	Incidences potentielles en phase chantier après mesures d'évitement /réduction	Incidences potentielles sur la durée de vie du sentier	Principales mesures d'évitement d'incidences	Principales mesures de réduction des incidences
Milieu physique	Cours d'eau et zones humides	Fort	Très faibles	Très faibles	Choix d'un tracé restant en périphérie de la zone humide. Mise en place de passerelles bois sur les zones sensibles (une zone d'écoulement temporaire)	Mesures anti-pollution Stockage des rémanents hors ZH
Habitats naturels et flore	Landes	Faible	Faibles	Faibles		Canalisation du public permettant de réduire les impacts liés à la fréquentation sur des secteurs plus sensibles du site. Amélioration de la quiétude du site grâce au blocage des sentes sauvages, à l'interdiction de la cueillette et à l'augmentation de la pression de surveillance.
	Pes-sières	Faible	Faibles	Faibles	Absence de défrichage	
Faune	Lépidoptères (Solitaire)	Fort	Très faibles	Très faibles	Période de débroussaillage possible des myrtilles/airelles : 1er juillet-fin août, avant pontes	
	Amphibiens	Faible	Très faibles	Très faibles	Choix d'un tracé restant en périphérie de la zone humide.	
	Reptiles	Faible	Très faibles	Très faibles		

	Oiseaux	Moyen	Faibles	Très faibles	Période d'intervention possible juillet-novembre, hors reproduction Pas d'atteinte aux habitats susceptibles d'héberger ces espèces (notamment arbres matures/sénescents)	
	Chirop- tères	Moyen	Faibles	Très faibles	Pas d'atteinte aux habitats susceptibles d'héberger ces espèces (notamment arbres matures/sénescents)	
Pay- sages	-	Faible	Faibles	Faibles	Choix du tracé en zone majoritairement sous couvert	Intégration paysagère des éléments artificiels
Usages	-	Moyen	Moyennes	Fort	L'objectif du projet de canalisation et de sensibilisation du public est d'induire un changement d'usage sur le site: il n'y aura plus de cueillette sur le site, les promeneurs seront canalisés sur le sentier pédagogique et son belvédère. L'acceptation de ce changement d'usage est assurée par le travail de concertation réalisé en amont du projet en particulier avec les élus locaux et par l'information du public via la signalétique et les échanges entre l'équipe de la réserve et le public.	

En conclusion, sous réserve d'un strict respect des prescriptions environnementales indiquées au cahier des clauses techniques du marché de travaux à venir, le projet de canalisation et sensibilisation du public au lac des Saisies ne remet pas en cause la bonne conservation de la flore, de la faune, des milieux et des paysages ainsi que du fonctionnement hydrologique du site. Il permettra au contraire de limiter l'impact d'une fréquentation touristique aujourd'hui non canalisée et en augmentation.

## 6 Appendice : Eléments complémentaires pour évaluation des incidences Natura 2000

### 6.1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

#### Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Voir § 1 – Présentation du projet.

#### Localisation et cartographie

Voir § 1.1 et annexe 1.

#### Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

- Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation = classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m<sup>2</sup>                       1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

100 à 1 000 m<sup>2</sup>                       > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : 136 ml

- Emprises en phase chantier : elles correspondent aux emprises des implantations.

- Aménagement(s) connexe(s) : il s'agit des dispositifs légers (tronc d'arbre, tas de branches...) qui seront posés au départ des sentes s'enfonçant aujourd'hui dans la zone humide pour dissuader leur emprunt ainsi que la signalétique qui guidera le public jusqu'au départ du sentier.

Le projet n'est pas considéré comme susceptible d'avoir une incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, sous réserve d'un strict respect des prescriptions environnementales indiquées au cahier des clauses techniques du marché de travaux à venir.

#### Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :  
x diurne  
 nocturne
- Durée précise si connue : ..... (jours, mois)  
Ou durée approximative en cochant la case correspondante :  
x < 1 mois                       1 an à 5 ans  
 1 mois à 1 an                       > 5 ans
- Période précise si connue : Juillet à août 2024 (de tel mois à tel mois)  
Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :  
 Printemps                      x Automne  
x Eté                       Hiver
- Fréquence : 1 seule saison de travaux sera nécessaire pour la création de sentier et du belvédère.

#### Entretien / fonctionnement / rejet

L'entretien du sentier, du belvédère et de la signalétique du site sera réalisé annuellement par l'équipe de la réserve. La signalétique temporaire de type filet sera installée en début de saison estivale et régulièrement vérifiée par les gardes.



- le débroussaillage de la végétation basse, non sensible, des habitats de landes (airelles principalement, myrtilles) et la mise en place d'un belvédère en bois sur 29 ml soit 23.2 m<sup>2</sup> pour canaliser le public et éviter une détérioration de l'habitat lors de son passage.

Le projet n'implique pas d'atteinte aux habitats d'espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site.

### Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune destruction d'espèce d'intérêt communautaire animale ou végétale n'est occasionnée par le projet.

### Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...)

Une perturbation ponctuelle des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire est possible lors de la réalisation des travaux. La période choisie pour réaliser les travaux (juillet/ août donc à distance de la période de reproduction) limite cependant fortement l'incidence de ce dérangement.

### Synthèse des incidences potentielles sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires et principales mesures de réduction

Champ général	Champ spécifique	Niveau d'enjeu	Incidences <b>potentielles</b> du projet en phase chantier <b>après mesures de réduction d'incidences</b>	Incidences potentielles sur la durée de vie du sentier	Principales mesures de réduction des incidences
Habitats naturels et flore d'intérêt communautaire	Landes à rhododendron	Faible	Très faibles	Très faibles	
	Pessières à sphaignes	Moyen	Très faibles	Très faibles	
Faune d'intérêt communautaire	Avifaune (cf. liste § 3.4)	Moyen	Très faibles	Très faibles	Période des travaux à distance de la période de reproduction Limitation nombre de vols
	Mammifères (loup, lynx)	Faible	Nulle	Nulle	

## 6.5 Conclusion

Le projet n'est pas considéré comme susceptible d'avoir une incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, sous réserve d'un strict respect des prescriptions environnementales indiquées au cahier des clauses techniques du marché de travaux à venir.

Fait aux Saisies, le,

M. Combaz, président du SIVOM des Saisies :